

Décembre 1939

No 311

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
PUBLICATION MENSUELLE

TEMPÉRANCE

Étude médico-psychologique

PAR

le docteur Jean-Charles MILLER

*Professeur agrégé à la Faculté de Médecine
de l'Université Laval*



Prix: 15 sous

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

MONTRÉAL

Direction :

SECRÉTARIAT DE L'E. S. P.
1961, RUE RACHEL EST

Administration :

L'ACTION PAROISSIALE
4260, RUE DE BORDEAUX

1939

TOUS DROITS RÉSERVÉS



PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.)

(Abonnement: \$1.50 par an)

1A. L'Ecole Sociale Populaire	Arthur SAINT-PIERRE
2. L'Organisation ouvrière dans la province de Québec (2 ^e édition, 1913)	S. S. LÉON XIII
15. L'Encyclopédie « Rerum novarum »	Dr Joseph GAUVREAU
18-19. Contre l'alcool	Abbé GOUIN, P. S. S.
20-21. Un catholique social: Frédéric Ozanam.	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
24. Le Clergé et les études sociales.	XXX
30. L'Utopie socialiste — I.	DOMBRAY-SCHMITT
31. Le Val des Bois.	R. P. DALY, C. SS. R.
33. Les Ecoles maternelles	Arthur SAINT-PIERRE
36-37. Le Devoir social	R. P. TRUDEAU, O. P.
40. Les Syndicats socialistes et neutres.	R. P. GONTHIER, O. P.
46. A propos d'immunités	R. P. RUTTEN, O. P.
48-49. Leçons pratiques d'action sociale catholique	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
51. Les Avantages de l'agriculture	Abbé GOUIN, P. S. S.
53-54. Le Règne social du Sacré Cœur.	Anatole VANIER
55. Le Comptoir coopératif.	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
59. Le Clergé et les œuvres sociales.	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
62-63-64. Vers les terres neuves.	R. P. Edgar COLCLOUGH, S. J.
76. Nos errements agricoles.	Abbé Edmour HÉBERT
86. Le Problème social et sa solution.	E. S. P.
87. Les Semaines sociales	Alfred CHARPENTIER
88-89. De l'Internationalisme au Nationalisme	Antonio PERRAULT
91. L'Action sociale.	R. P. VILLENEUVE, O. M. I.
92-93. La Grève et l'enseignement catholique.	Edouard MONTPETIT
94. Programme d'action sociale.	Mgr L.-A. PÂQUET
96. L'Organisation professionnelle.	Abbé Emile CLOUTIER
97. Syndicats patronaux.	Abbé Edmour HÉBERT
100. Le Salaire	XXX
102. La Question des chemins de fer	Wilfrid GUÉRIN
103. Les Caisses Desjardins: œuvre sociale	E. S. P.
105. L'Organisation ouvrière catholique au Canada	E. S. P.
106. Réformes scolaires.	Mgr Eugène LAPOINTE
107. Le Travail du dimanche dans notre industrie.	J. W.
108. La Gaspésie	E. S. P.
110. La Société catholique de Protection.	Olivier CARIGNAN
111. Le Problème des narcotiques au Canada.	Paul CHARTIEZ, S. J.
112. Le Charbon au Canada.	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
113-114. Le Nord qui s'ouvre	Abbé Edmour HÉBERT
115. Les Trois Etapes de la question ouvrière.	R. P. J.-A. DESJARDINS, S. J.
116-117. Dans les chantiers.	Dr Joseph GAUVREAU
118. La Mortalité infantile	Gérard TREMBLAY
120-121. Le Chômage	R. P. Léo BOISMENU, S. S. S.
122. L'Eucharistie et la question sociale.	S. G. Mgr LAFLÈCHE
124. Le Patriotisme	E. S. P.
125. L'Apprentissage.	Charles GAGNÉ
126-127. Notre problème agricole.	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
128. Les Forces hydrauliques	Abbé Arm. BEAUREGARD
129. L'Art ménager	Georges BOUCHARD
130. Le Domaine rural canadien.	Georges BOUCHARD
131. Les Paysans de France.	R. P. Adélaïde DUGRÉ, S. J.
132. La Jeune Fille et les œuvres de charité	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
133-134. Pour et contre le tabac	G.-E. MARQUIS
135. Vers l'émancipation économique	XXX
136-137. Le Travail de nuit dans les boulangeries.	G.-E. MARQUIS
138. Expansion industrielle dans le Québec	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
139. Le Logement et la santé.	R. P. Louis LALANDE, S. J.
142. L'Education de la Justice.	R. P. J. SALSMANS, S. J.
143. Abolitionnisme ou Réglementation	Max. TURMANN
L'Actionnariat syndical	C.-J. MAGNAN
46. Le Conseil national d'Education	R. P. Maurice H.-BEAULIEU, S. J.
Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui.	R. P. Adélaïde DUGRÉ, S. J.
Eclaireurs canadiens-français.	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
50. La Pulpe et le Papier	Alfred CHARPENTIER
L'Atelier syndical fermé	Rodolphe LAPLANTE
L'Effort économique de notre race	

TEMPÉRANCE

Étude médico-psychologique

par le Dr Jean-Charles MILLER

I. — Introduction

L'adage nous rappelle que « la tempérance est une garantie de longue vie ». Nés de l'observation populaire, ces vieux dictons n'ont pas l'habitude de tromper. Quant à celui-ci, les médecins et les psychologues, avec bien d'autres, ne doutent pas de sa véracité. L'économie humaine exige en effet, très souvent, l'intervention de l'intelligence et de la volonté pour freiner passions, désirs ou appétits plus ou moins inhérents à notre nature déçue; s'il en est autrement, l'organisme, même jeune, ressent bientôt la fatigue, le surmenage et l'usure prématurée; on constate alors des altérations débilitantes, avec déchéance et peut-être, aussi, fin plus ou moins prochaine de la vie.

Mais la vie organique, dans sa durée comme dans sa qualité, n'est pas particulière ni limitée à l'individu; elle ne lui est que temporairement transmise et elle le dépasse. « C'est la vie éternelle et identique, comme l'écrivait Lucrèce, qui circule dans l'univers à travers les formes périssables. » Les abus contre cette vie frappent donc non seulement celui qui les commet, mais bien souvent, aussi, ses proches et surtout sa descendance.

Nous entrevoyons déjà l'aspect moral de la tempérance, qui, par nature, suppose la participation active d'une intelligence éveillée, d'une volonté entraînée. Elle paraît être, dans un plan inférieur, ce que serait la sagesse dans une sphère plus élevée de l'activité humaine; ne

pourrait-on pas même ajouter qu'elle en est le premier degré, sinon la première condition ? Il est en effet difficile de concevoir l'homme sage qui ne saurait d'abord dominer les fantaisies de sa vie animale et végétative.

NÉCESSITÉ DE L'ÉDUCATION

La tempérance exerce ses effets principalement dans le domaine des sens, mais son principe n'en reste pas moins volontaire et raisonné. Elle n'a rien de gratuit, elle présuppose un entraînement précoce, persévérant et souvent laborieux.

L'enfant doit apprendre à ménager ses énergies par le contrôle personnel et progressif de ses extravagances, ses gourmandises, ses caprices. Déjà les anciens comprenaient admirablement bien l'opportunité de l'éducation des jeunes à la tempérance, comme nous le prouve cette pensée de Plutarque: « Que les enfants s'entraînent aux exercices, écrivait-il dans ses *Œuvres morales*, autant qu'il le faut pour acquérir et la grâce des mouvements et la vigueur. Le fondement d'une belle vieillesse est une bonne constitution physique préparée dès l'enfance. Quand le temps est calme, l'on doit tout disposer en prévision de la tempête, ainsi faut-il par l'activité régulière et la tempérance du jeune âge se réserver des ressources pour la vieillesse. Toutefois, il faut ménager la fatigue physique des enfants, de manière à ne pas les épuiser et à ne pas les rendre incapables de travailler à leur instruction. »

Cette formule païenne pouvait être incomplète, puisqu'elle ne se préoccupait que de l'intelligence et du corps, mais elle ne manquait pas de justesse. Le christianisme lui ajouta ce qui lui manquait, c'est-à-dire les besoins de l'âme et les considérations appropriées d'ordre surnaturel. Ainsi complétée, la pensée du philosophe grec peut encore aujourd'hui satisfaire à nos conceptions morales et scien-

tifiques, sur la nécessité de la formation précoce à la tempérance en tout.

Théoriquement, les peuples civilisés ont depuis longtemps compris qu'il s'agit ici d'une vertu maîtresse tout aussi utile à l'hygiène des fonctions corporelles qu'à la préservation des facultés intellectuelles et morales. Dans la vie courante, cependant, nous ne tenons pas toujours suffisamment compte des leçons de l'expérience ou des appels à la raison; notre légèreté, à l'endroit d'une question sociale aussi importante, nous retient indéfiniment dans bien des misères dont il serait pourtant facile de nous libérer.

A travers les siècles, les pontifes et les docteurs de l'Église, ainsi que les moralistes en général, ne cessent d'exhorter à la tempérance; par ailleurs, le législateur vient souvent les seconder de ses efforts sincères: tous cherchent à préserver l'ordre social et la santé des nations. Ici même, dans la province, nos évêques ont publié, en octobre 1938, une lettre pastorale sur le sujet; cette plaquette, à la fois facile à lire et remplie de sagesse, profitera à plusieurs. Elle devrait cependant être lue par tous; hommes, femmes et jeunes gens y trouveraient des avertissements salutaires et les directives d'une protection efficace. La médecine, de son côté, dispose d'une longue et triste expérience dans ce domaine; elle a toujours contribué aux efforts tentés en faveur de la tempérance, elle a souvent même pris des initiatives. Il y a quelques mois encore, la Société de Médecine Légale et l'Académie de Médecine de Paris transmettaient au gouvernement français une série de recommandations en vue de promouvoir plus efficacement la tempérance; il est malheureux que certaines activités médicales restent si souvent confinées dans les manuels.

La philosophie, la jurisprudence et la médecine sont donc toujours d'accord pour enseigner, chacune selon son

objectif et ses disciplines, modération, tempérance, sagesse et prudence. Dans cette hiérarchie de vertus nécessaires, l'usage veut que la tempérance s'applique presque exclusivement aux choses sensuelles et surtout gustatives; et encore, dans ce champ limité, elle s'adresse en très grande partie à la consommation alcoolique, sans doute à cause de ses effets singulièrement désastreux. D'ailleurs, l'alcoolisme se retrouve le plus souvent à la base de toutes les formes d'intempérance, au moins chez l'individu sain d'esprit.

II. — L'action nocive de l'alcool

A l'occasion de cette campagne d'éducation qui se poursuit déjà depuis quelque temps dans la province, il m'a fait plaisir de fournir mon humble contribution; cette vulgarisation, au profit de tous, de quelques observations éprouvées de la médecine moderne apportera, je l'espère, une nouvelle confirmation aux tristes vérités déjà tant de fois signalées.

Nous verrons, si vous le voulez bien, des faits de médecine expérimentale, puis ensuite de médecine humaine; l'action du toxique d'abord sur la matière organique, en général, et ensuite sur la condition physique, morale et intellectuelle de l'individu et de sa descendance.

LES DEUX ÉLÉMENTS DE CETTE ÉTUDE

Avant d'entrer dans ces détails, il est à propos, semble-t-il, de rappeler succinctement ce que sont, aux yeux du médecin, les deux facteurs en présence: l'alcool et la personnalité humaine. Du point de vue qui nous occupe, *l'homme* n'est « ni un ange ni une bête », comme disait l'Apôtre, mais il tient quelque chose des deux; le spiritualisme modéré de saint Thomas semble bien être la formule

philosophique la plus en harmonie avec les conceptions actuelles de la médecine et de la psychologie expérimentale. La personnalité humaine en elle-même nous paraît résumer un univers et s'étendre depuis les plus hautes sphères de la spiritualité jusqu'aux plus humbles formes de la vie organique, végétative et même minérale. Et cet être aux facultés si prodigieusement complexes, mais solidaires, réagit aux influences variées et infinies, visibles et invisibles, de l'esprit et de la matière.

L'alcool, maintenant, est-il un aliment, un remède, un poison ? A chacune de ces questions, on peut répondre oui et non. En effet, considéré comme une boisson ordinaire en certains pays, on ne l'utilise aucunement ailleurs ; là où il fait partie de l'alimentation, on lui attribue certaines vertus tonifiantes ou digestives ; par contre, on souffre plus couramment de son usage plus répandu. De toute façon, c'est un aliment très pauvre, et aucunement nécessaire. Est-ce un remède ? Oui, pour certains malades, mais non pour les gens en santé. Sa nécessité se retrouve surtout dans la préparation de médicaments, tels que vins médicinaux, élixirs, cognacs et potions diverses, où l'alcool n'a pas de substituts. Est-ce maintenant un poison ? Oui, par nature et pour tout le monde. Comme pour les autres drogues et remèdes, il faut limiter son emploi à ceux qui en ont besoin, et ne leur donner que la dose nécessaire : autrement, il fera bientôt sentir ses effets nuisibles. Il s'agit donc, par essence, d'une substance toxique, délétère, et qui s'attaque à la matière organique en général, et à l'état de santé.

Il ne fait plus de doute pour personne que divers agents physiques ou chimiques peuvent agir non seulement sur l'organisme corporel de l'homme, mais aussi sur sa tonalité affective, son acuité intellectuelle, ses dispositions morales. L'observation ancienne avait déjà noté ces changements ; la méthode expérimentale et les épreuves

pharmacodynamiques en particulier nous en apportent maintenant la confirmation irréfutable; l'action dépravante et destructive de l'alcool a très bien été mise en évidence.

MÉDECINE EXPÉRIMENTALE

Tout le monde connaît déjà les qualités antiseptiques de l'alcool. Destruction de microbes veut cependant dire mise à mort de matière vivante: ce poison tue indifféremment, en effet, tous les microorganismes utiles ou nuisibles; un milieu alcoolique reste stérile, par essence et pour toujours. Chez des espèces animales plus élevées, des expériences fort concluantes ont également été faites, notamment sur des œufs de poule et d'oursin, sur des couples de lapins, de cobayes, de chats et de chiens. Que ces alcoolisations délibérées fussent massives ou intermittentes et modérées, qu'on les fit porter sur des mâles ou des femelles, les résultats ont toujours été désastreux pour les sujets eux-mêmes et pour leur descendance.

L'alcoolisation, légère avons-nous dit, et l'ivresse purement occasionnelle sont déjà capables de grands dommages. Arrêtons-nous maintenant un moment à quelques-unes de ces expériences, prodiges de patience et d'ingéniosité. Par exemple, voici deux Français, MM. Bouin et Ancel, qui, pendant une longue période, soumirent des rats blancs à une petite consommation quotidienne; lorsque ces animaux furent sacrifiés, les auteurs constatèrent de la dégénérescence graisseuse des tissus glandulaires, et notamment des organes génitaux, présidant à la formation des cellules germinatives, agents de la procréation. M. Nicloux prouva, de son côté, que l'alcool ingéré se retrouve bientôt dans la circulation sanguine; il se fixe précocement sur les organes génitaux, suffisamment pour altérer la faculté procréatrice, alors que l'individu lui-même paraît encore en excellente santé. Le dommage direct au

produit de la conception fut encore parfaitement démontré par Féré sur des œufs de poule et par Ziegler sur des œufs d'oursin; soumis à des vapeurs d'alcool, ou injectés de quelques gouttes de spiritueux, ces œufs donnaient, à l'éclosion, un nombre considérable de sujets chétifs et monstrueux.

Le docteur Apert, médecin de l'Hôpital des Enfants Malades, à Paris, nous raconte les ingénieux travaux de Stockard et de Miss Craig, qui ont essayé de reproduire chez des cobayes, mâles et femelles, les conditions les plus habituelles de l'alcoolisation lente chez l'homme. « Ils firent respirer à ces animaux, une fois par semaine, des vapeurs d'alcool en ayant soin de s'arrêter aux premiers symptômes d'intoxication (hébétude, chancellement). Les cobayes eux-mêmes n'ont éprouvé aucun dommage à ce régime: mais la progéniture s'en est vivement ressentie. Sur vingt-quatre mâles alcoolisés, accouplés à des femelles saines, quatorze furent stériles, cinq n'ont donné que des mort-nés, enfin les cinq autres ont donné douze petits vivants, dont deux moururent immédiatement; cinq sont morts avant six semaines avec des convulsions épileptiformes, et cinq ont vécu, mais restèrent plus petits que la normale. D'autre part, de quatre femelles alcoolisées, fécondées par des mâles sains, une est restée stérile, une a mis bas avant terme trois petits qui sont morts immédiatement, et les deux autres ont donné chacune un petit normal qui a vécu. Enfin, de quatorze couples dont le mâle et la femelle avaient été soumis à l'inhalation de vapeurs d'alcool, dix sont restés stériles, trois ont donné un petit vivant qui au sixième jour a été pris de convulsions épileptiformes, et est mort. » Les auteurs ajoutent que les parents parurent demeurer en parfaite santé; à leur autopsie, ils ne trouvèrent aucune altération viscérale, tant l'alcoolisation avait été modérée. Ces expériences démontrent plus d'un fait important à retenir pour com-

prendre les méfaits de l'alcool sur les intoxiqués eux-mêmes et surtout sur leur descendance: dégénérescence viscérale de l'alcoolisme prolongé; action élective sur les cellules germinatives (ovule et spermatozoïdes); sensibilité spéciale du sexe mâle qui dépasse celle de la femelle non gravide; lorsque celle-ci est pleine, on comprend aisément que les dommages à subir sont plus grands, puisque les milieux humoraux de la mère et du rejeton se confondent. Ce fait a été prouvé même en médecine humaine; peu avant sa délivrance, une jeune femme avait ingéré une certaine quantité d'alcool; or, à la naissance, on retrouva dans le sang de l'enfant la présence du toxique.

MÉDECINE HUMAINE

L'observation *clinique* a noté des faits superposables et qui ne sont pas moins démonstratifs. L'action des différents alcools (vins, eaux-de-vie et essences) a été bien étudiée chez l'homme. Avec des particularités secondaires, la nocivité de ces diverses substances se compare, selon l'intensité de l'imprégnation. Le docteur Lancereaux, de Paris, a notamment trouvé des maladies de foie chez les buveurs de bière et de vin, des dégénérescences graisseuses de différents organes vitaux chez les buveurs d'eau-de-vie, enfin, chez les habitués des essences et de l'absinthe en particulier, surtout des troubles nerveux et mentaux. L'alcoolique surmène ses organes et devient vite un être de moindre résistance; par ailleurs, ses imprudences ont tôt fait de l'exposer aux pires dangers contre sa santé. En ce qui regarde la tuberculose, par exemple, des études ont montré qu'elle augmente en rapport avec la consommation alcoolique; un médecin français, le docteur Rendu, a constaté que 75% des tuberculeux de Paris étaient des alcooliques. Dans certaines formes de cancers, Bertillon a retracé jusqu'à 90% d'alcoolisme. Enfin, pour la syphilis, Forel,

en France, l'a retrouvée liée à l'alcoolisme dans environ 70% des cas; aux États-Unis on a pu le retracer chez 53% des contaminés. Nous venons de toucher du doigt les *quatre grandes affections dégénératives* d'ordre général, classiques et responsables de l'immense majorité de nos misères; la nocivité primordiale de l'alcool y apparaît avec une évidence indiscutable, sur la famille du buveur.

Un autre Français, le docteur Jacquet, a étudié la descendance d'environ 400 alcooliques; il a trouvé, pour le buveur léger et intermittent, une mortalité de 19% des enfants procréés; chez l'ivrogne habituel, cette mortalité monte à 26%; enfin, chez l'ivrogne avéré, le même auteur note une mortalité de 55%. Les docteurs Legrain et Demme sont arrivés sensiblement aux mêmes proportions. En Angleterre, Sullivan a établi une statistique sur des enfants nés de mères alcooliques; 55% sont morts bébés. Quant à ceux qui vivent, plusieurs sont chétifs, nerveux, inintelligents. Fonquernie a établi que les caractéristiques de la descendance alcoolique sont la multi-natalité avec mortalités nombreuses; chez les survivants, il note une fréquence particulière de dégénérescences nerveuses et psychiques: impulsivité, convulsions, criminalité. 60% des idiots sont des fils d'alcooliques (Apert), de même que les deux tiers des épileptiques vrais; 16% seront des criminels (Legrain); plusieurs autres, moins tarés, n'en sont pas moins des prédisposés aux maladies les plus diverses.

On aperçoit donc de façon frappante l'action malheureuse de l'intempérance sur l'état de santé. Voyons-en maintenant l'effet immédiat sur l'*intelligence* et le comportement. A ce propos, M. le docteur René Charpentier nous rappelle les expériences probantes de Kraepelin en Allemagne: l'ingestion de petites quantités de bière, insuffisantes pour produire l'ivresse, provoque tout de même une diminution du rendement intellectuel: « la

mémoire se fait lente, l'activité mentale régresse, pour la compréhension juste des mots, la faculté d'additionner des nombres simples, etc.; l'attention et la perception deviennent irrégulières et défectueuses ». Ces troubles traduisent une action paralysante élective de l'alcool sur les centres cérébraux supérieurs nécessaires aux fonctions psychiques et inhibitrices. Aussi, sous l'engourdissement artificiel de ces facultés de modération et de pensée réfléchie, voit-on apparaître une libération anormale des centres médullaires et mésocéphaliques pourvoyant à la vie végétative et motrice: excitabilité désordonnée des mouvements et des sensations, qui entraîne des méprises, déclenche des actes violents, déchaîne les instincts et les appétits les plus grossiers. « L'alcool paralyse l'ange et déchaîne la bête », avait déjà écrit Ruskin, fort justement. Dans le langage psychanalytique de Freud, nous dirions que ce poison grise, enivre et même assoupit le « moi » conscient, volontaire et discipliné qui normalement assume la responsabilité de la « censure »; pendant ce temps, dans un galop aveugle et impétueux, revient en surface dame Nature, ou le « soi » subconscient et incontrôlé dans sa poussée instinctive et libidineuse. De telles réactions, ici déclenchées par d'aussi petites doses, démontrent la sensibilité particulière du système nerveux humain; elles font voir aussi le facteur important d'immoralités et l'agent criminogène par excellence que peut être l'alcool: il est en effet le seul stupéfiant qui produise une excitation aussi brutale; les autres ne déterminent en général que des rêveries ou des ivresses plutôt inoffensives pour l'entourage. Enfin, plus l'organisme est faible, plus augmente cette facilité à l'alcoolisation; les femmes, les jeunes gens et les enfants réagissent beaucoup plus vivement que les hommes adultes et robustes. Le Docteur Angélique présentait déjà cette vérité physiologique,

lorsqu'il proscrivait l'alcool, « surtout aux femmes et aux jeunes gens »... Je me rappelle, à ce propos, le cas d'un garçonnet de neuf ans, qui, en visite avec sa mère, avait, par inadvertance, pris avec les autres invités un verre de vin. Quelle ne fut pas la surprise générale, quelques instants plus tard, d'apercevoir cet enfant, bien élevé et d'un naturel plutôt timide et rangé, commencer à parler plus souvent qu'à son tour, rire aux éclats, chanter et raconter des histoires sans la moindre gêne: heureusement que la consommation avait été légère et que l'effet ne fut pas long; un peu confus, le petit revint bientôt à son naturel plus calme. Mais voici un exemple de transformation spontanée du caractère et du tempérament sous l'action du poison.

AGENT PSYCHOGÈNE

Si de petites quantités apportent des altérations notables à l'intelligence normale, combien, à plus forte raison, les dégénérés seront-ils sensibles à ce poison, et aussi combien plus nocive sera pour tous l'alcoolisation massive et prolongée? Ivrognes et dégénérés sont des catégories voisines de dépravés qui partagent souvent les mêmes esclavages et les mêmes misères: on revient à la question de Pearson, à savoir si l'on est dégénéré parce que l'on a bu, ou si, au contraire, on fait un usage intempestif d'alcool parce que l'on est préalablement plus ou moins déséquilibré, déficient ou dégénéré? De bons esprits ont soutenu les deux côtés de la question, vu qu'il s'agit d'une action génétique circulaire où la cause rejoint les effets. Il semble bien, en effet, que, dans l'ordinaire des choses, l'enfant dégénéré descend immédiatement de parents alcooliques, mais que les grands-parents où les ancêtres étaient bien souvent eux-mêmes des dégénérés. Il est en général admis de tous que les grandes toxicomanies sont le fait d'individus tarés, en mal de sensations

malsaines, et ayant hérité, par voie ancestrale, de tendances anormales et vicieuses. Quoi qu'il en soit, ce sont là deux états confinant à la folie.

Il est entendu que les effets de l'alcool se font différents, selon le mode et l'intensité de l'usage que l'on en fait, selon que l'organisme est encore sain ou déjà plus ou moins altéré. On distingue habituellement l'alcoolisme aigu et l'alcoolisme chronique; la forme aiguë, c'est l'ivresse accidentelle, mais la répétition de ces accidents entraîne bientôt l'alcoolisme chronique.

On retrouve dans l'ivresse les mêmes symptômes, mais plus accentués, que nous avons rappelés tout à l'heure en citant les expériences de Kraepelin; d'abord une période d'excitation psycho-affective et motrice avec obnubilation du jugement et de la moralité, puis une phase ébrieuse avec ataxie physique et torpeur intellectuelle, enfin une période comateuse avec sommeil profond, perte de la sensibilité et relâchement des sphincters. Chez l'individu jeune et sain, l'élimination se fait graduellement, la conscience revient et tout rentre bientôt dans l'ordre sans bien souvent laisser aucune trace. Mais cette ivresse prend un autre caractère de gravité si elle survient chez un sujet déjà alcoolisé ou dégénéré; elle mène rapidement à la démence et à l'aliénation mentale vraie. L'excitation est beaucoup plus tenace et prononcée, le jugement et le sens moral s'émeussent définitivement; le sujet devient un être dangereux, en raison de ses interprétations fausses et de ses réactions violentes et impulsives. Les formes mentales les plus fréquentes de l'alcoolisme chronique comportent une évolution dementielle avec manifestations paranoïdes et en particulier des idées de jalousie qui peuvent aller jusqu'à l'homicide. On voit ainsi des accidents aigus survenir chez des alcooliques chroniques et nécessiter leur internement. De toute façon, l'alcool est un

facteur important de psychopathies transitoires ou définitives pour le buveur lui-même; Paul Garnier, en France, a trouvé que 33% des internements étaient imputables à l'intempérance; la population des asiles va aussi s'augmenter de la descendance de ces alcooliques. Car, nous l'avons vu, 60% des idiots et des épileptiques sont issus de buveurs. Le docteur Cruveilhier a lui aussi étudié l'hérédité alcoolique; il constate qu'après avoir produit tous les modes de décrépitude, elle conduit à l'extinction de la lignée, vers la quatrième génération; le docteur Morel arrive aux mêmes conclusions.

AGENT CRIMINOGENE

Aliénation mentale et criminalité sont deux maux apparentés par des liens psychologiques et de nombreuses contingences biologiques; il est d'observation courante que les mêmes causes morbides en conduiront plusieurs à la folie, alors que, dans des circonstances superposables, elles en mèneront d'autres à la criminalité. D'ailleurs, beaucoup de criminels sont des anormaux ou des fous, comme beaucoup de ces derniers versent tôt ou tard dans la criminalité. Les statistiques de Vervaeck, en particulier, donnent une proportion de 70% d'anomalies mentales chez les inculpés traduits devant les cours belges.

La folie alcoolique ne fera pas mentir cette règle; on se rappelle, en effet, ses principaux effets sur les diverses facultés et fonctions: obnubilation de l'intelligence avec excitation motrice et impulsivité. Il n'en faut pas plus pour constituer une formule psychologique des plus habituelles au criminel; c'est bien dans ces conditions que peuvent aisément se satisfaire les tendances malsaines et vicieuses, normalement refoulées par le *sens moral*, l'éthique, le devoir, l'honneur, et différents appoints de l'éducation.

Cette action brutale et agressive de l'alcool a été amplement observée un peu dans tous les milieux. Le plus bel exemple d'alcoolisation collective s'observe peut-être chez les militaires. Tout le monde sait que bien souvent, avant une attaque, les soldats reçoivent de copieuses rations de spiritueux, et de rhum en particulier. Or, on a vu, dans ces conditions, les mêmes soldats, jeunes gens au naturel doux, paysans calmes et bons, fils de famille saine et bien élevés, se lancer à l'avant avec la fureur de véritables carnassiers: ils attaquent, frappent, tuent, saccagent, incendient; ils se livrent à tous les assauts que permet la force brutale et dépassent même facilement les devoirs atroces de la guerre; ils se calment seulement lorsque l'effet de l'alcool a pris fin. Si la légitimité de l'alcoolisation des troupes reste discutable, ses effets ne laissent de doute pour personne, puisqu'ils se répètent à volonté au cours des guerres. Dans la vie civile, les doses ne sont pas toujours réglées et il ne s'agit plus de faire face à l'ennemi; cependant, l'alcool conserve les mêmes propriétés et porte au crime. « C'est la boisson qui m'a inspiré mon crime », avouait un assassin à Mgr Cloutier. Heureusement, cette aptitude au mal ne pousse pas toujours jusqu'au crime majeur et surtout au meurtre, elle s'arrête souvent à des intermédiaires qui n'en ont pas moins leurs conséquences et leur gravité. Lombroso considérait comme spécifiques de l'alcoolisme les coups et blessures, la rébellion et les attentats à la pudeur; on retrouve dans ces trois types d'offense l'agressivité brutale que nous avons mentionnée plus haut.

Dans une étude portant sur 885 délits et crimes, M. le docteur René Charpentier, dont nous avons déjà parlé, a trouvé que 42% de ces offenses étaient directement imputables à l'alcool. Il avoue que, faute de renseignements assez complets, cette proportion est encore très

inférieure à la réalité. Si l'on décompose cette statistique, on voit que les constatations de M. Charpentier se rapprochent des avancés de Lombroso sur les types de délinquance alcoolique: dégradation d'objets d'utilité publique, 85.71%; rébellion et outrages, 71.93%; coups et blessures, 55.77%; outrages publics à la pudeur et attentats aux mœurs, 55.00%; incendie volontaire, 50.00%; violences et voies de fait, 46.34%. Un ancien juge d'instruction, en France, écrivait que quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, chez ses inculpés (hommes, femmes ou enfants), il trouvait le cabaret à la base du délit. A Glasgow, en Écosse, on a observé que le nombre des arrestations diverses journalières suivait les variantes de la consommation alcoolique. On aperçoit donc toujours, en divers pays, le facteur important que peut être l'alcool dans la genèse du crime. Il n'y a pas de raison pour que chez nous les choses en soient autrement; quoique nous ne disposions pas d'enquêtes aussi élaborées qu'en certains grands pays d'Europe, nos statistiques ont toutefois montré que de 50 à 60% de nos prisonniers étaient des alcooliques.

Mais, comme pour la folie, l'aptitude criminelle ne se borne pas à l'ivrogne, elle se transmet à la descendance. Il est facile de prévoir ce que peut être l'hérédité biologique et sociale des fils de buveurs; nous savons déjà que, du point de vue biologique, 60% sont des dégénérés. Quant à leur hérédité sociale, c'est-à-dire l'action du milieu physique, moral et social dans lequel grandissent ces enfants, elle n'est évidemment pas propice à corriger les préjudices constitutionnels déjà provoqués. A partir du berceau, ils souffrent souvent de misère physiologique dans le vrai sens du mot, et de bien d'autres circonstances fâcheuses capables de dévier davantage leur évolution générale: taudis, promiscuité, scènes violentes, scandales, brutalités, et que d'autres éventualités fatales et fré-

quentes, qui achèvent d'ébranler le système nerveux de ces malheureux petits êtres. Ces privations, ces mauvais exemples les entraînent bientôt à des actes délictueux; il devient évident que les enfants de buveurs ajoutent beaucoup au problème de la délinquance juvénile.

Ce serait bien ici le moment de rappeler l'action de l'intempérance contre l'union et la stabilité de la vie familiale; elle est une cause reconnue de séparations et de divorces. Une enquête conduite aux États-Unis, il y a quelques années, a montré que la délinquance juvénile était beaucoup plus fréquente chez les enfants de divorcés; par ailleurs, en Angleterre, on avait constaté que l'alcoolisme sévissait davantage chez les « solitaires » (divorcés et célibataires).

AGENT DE PAUVRETÉ

Il n'est pas nécessaire de nous arrêter longuement, pour rappeler quels désastres économiques amène l'alcool à l'individu lui-même, à la famille, à la nation; l'observation autour de soi le prouve aisément. Les pertes encourues par les nations se chiffrent annuellement dans les millions et quelquefois dans les milliards; que l'on songe, en effet, aux sommes d'argent ainsi gaspillées pour sa propre perte, aux journées de travail perdues, aux erreurs coûteuses pour le patron et les employés dans l'exercice de leurs fonctions; les dommages irréparables, les accidents, les offenses criminelles, les frais de justice et de traitements... Quant aux familles, les mêmes malheurs s'abattent sur elles avec plus de cruauté, car elles sont les premières à subir ces chocs. La dépravation du buveur lui-même se passe de commentaires tant elle est fatale et fréquente. Nous sommes tous d'accord, je crois, pour conclure que « sobriété est fille de sagesse et mère de richesse ».

III. — Notre propre situation

Nous avons touché du doigt les ravages que fait effectivement l'alcool de par le monde. Gladstone les estimait déjà plus considérables que ceux de la famine, de la peste et de la guerre. Il serait sans doute à propos de nous demander maintenant où nous en sommes nous-mêmes dans cette voie de malheur. Hélas! notre situation ne semble pas rassurante! Si nous consultons les bilans de nos marchands de vins, de bières ou d'eaux-de-vie, nous évoluons dans des chiffres fantastiques allant jusqu'aux dizaines de millions. Les statistiques judiciaires ne sont pas plus encourageantes; les besoins de l'assistance aux malades et aux infirmes augmentent sans cesse; les hôpitaux se multiplient à un rythme tel que nos ressources économiques ne pourront pas indéfiniment suffire. Et notre petit peuple, en grande partie canadien-français et catholique, court ainsi à sa ruine économique et raciale.

LA BIÈRE

Nous consommons quelquefois beaucoup plus de bière que dans bien des milieux boches, et souvent plus d'eau-de-vie que chez les barbares de Russie; et pourtant, nous n'avons pas les mêmes excuses. Le nombre des tavernes augmente toujours, les épiciers « licenciés » se multiplient; nos ouvriers y brûlent en grande partie leur salaire misérablement gagné, et par ailleurs si nécessaire au maintien familial. Des enquêtes ont même démontré que bien des argents des « secours directs » et des charités bénévoles tombent dans les mêmes tonneaux.

LES DÉBITS DE BOISSON

Un autre indice, peut-être encore plus sombre, se trouve dans la multiplication des restaurants, des hôtels, des clubs, des grills et des cabarets « licenciés ». L'alcoolici-

sation dans ces milieux comporte des dangers nouveaux, parce que l'on y aperçoit non plus seulement des hommes mûrs et buveurs plus ou moins perdus, mais bien aussi des jeunes gens, des femmes et des jeunes filles; ces tristes commerces ne sont plus de simples invitations à l'ivrognerie, mais aussi, et peut-être davantage, à la licence et à la débauche. Rappelons-nous les effets de l'alcool sur le système nerveux, tels qu'exposés plus haut, et nous saisirons immédiatement les dangers impardonnables que nous faisons courir à notre jeunesse des deux sexes; nous facilitons son alcoolisation simultanée, dans ces repaires d'autant plus odieux qu'ils sont autorisés par nos lois. Le respect naturel du jeune homme bien élevé pour la jeune fille, en même temps que la pudeur, la délicatesse et la perspicacité également naturelles à la femme, ont tôt fait de disparaître sous l'action obnubilante de l'alcool. Que reste-t-il pour protéger ces jeunes gens et surtout ces jeunes filles? Des malheurs irréparables se produisent et ils sont les premiers à les pleurer, bien qu'ils n'en soient pas les premiers responsables. Combien de nos enfants pourraient retracer le commencement de leur perte à ces traquenards légalisés!

DANS LES SALONS

Mais l'alcoolisme pénètre plus avant dans notre meilleure société; il s'impose dans les salons, aussi bien à l'heure du thé des dames qu'aux réceptions du soir; aussi bien à la campagne qu'en ville. Il devient de plus en plus un accessoire nécessaire à l'art de bien recevoir et au succès des événements mondains; beaucoup d'invités ne sont réellement joyeux que s'ils ont l'occasion de s'enivrer. Aussi les hôtes reviennent-ils souvent à la charge; prenant un petit air idiot d'automates nonchalants, ils demandent sans cesse à leurs invités: « Un autre *coquetèle*, Monsieur ou Madame? » Et si vous n'acceptez pas pendant qu'au-

tour de vous hommes et femmes continuent de se gaver, on vous croit indisposé ou même peut-être trop vertueux pour le siècle.

Que dire aussi de la vogue grandissante des bars, à proximité de plusieurs boudoirs ? Une miniature de buvette à côté de la principale pièce de la maison où l'on reçoit ses amis, ses parents et même ses enfants ! Voilà du beau ! N'est-il pas inouï de constater avec quelle facilité certains gens acceptent les suggestions les plus grossières ? Il est évidemment de mauvais goût d'ajouter à un salon tant soit peu propre et élégant une ébauche de buvette avec tout ce qu'elle évoque de dégoûtant ; pourtant quelques ivrognes fortunés et surtout les fabricants, par l'annonce, ont réussi à étendre cette mode ; voilà que ça fait chic et riche d'avoir son bar bien garni. Demandons-nous maintenant quand reviendra le *vomitorium* antique, nécessaire aux réjouissances d'une autre époque...

Que penser maintenant des abus observés dans les bals, les banquets, les célébrations d'anniversaires et même bien souvent les réjouissances à l'occasion de baptêmes et de mariages ? Et les périodes électorales, le temps des fêtes, les fins de carême, les congrès et les réunions d'affaires, les simples « parties », souvent trop arrosés ?

TRISTES RÉSULTATS

En conclusion, les statistiques, et la prospérité des débiteurs qui se multiplient ne nous permettent malheureusement pas d'augurer un progrès ; ajoutons que l'introduction incessante de nouveaux modes d'intoxication, un peu dans tous les milieux, devrait davantage nous ouvrir les yeux. Car l'ivrognerie semble surtout s'étendre dans les meilleures classes de la société, et parmi la jeunesse ; plusieurs de nos femmes et de nos jeunes gens prennent l'habitude de boire chez eux et au dehors.

Cet « alcoolisme mondain » sévissait déjà en France après la guerre, et l'opinion publique s'en est fortement émue, à juste titre. Pareille infiltration atteint en effet la santé physique et le moral des jeunes filles et des femmes, lesquelles constituent toujours les dernières ressources de survivance. Voyons, à ce propos, les exemples de la France et de l'Angleterre avec leurs crises de dépopulation; rappelons-nous encore les malheurs de la vieille Rome, et le cri d'alarme de Cicéron, je crois, à l'effet que l'alcoolisation de la femme fut, à sa connaissance, « un des glas les plus significatifs de la décadence ». Il est bien probable que nous pourrions déjà, en certains milieux du moins, commencer à prévoir aussi chez nous des désastres! Sans doute, nous ne voulons pas porter à penser que ces coutumes soient déjà généralisées à toute notre société; non, mais elle est déjà touchée sérieusement; il est grand temps de nous unir, pour endiguer cette vague malsaine qui assaille notre génération, et aussi pour préparer à plus de sobriété nos enfants qui poussent.

IV. — Les remèdes

Devant un aussi grave danger qui nous menace dans ce que nous avons de plus cher et de plus précieux, il semble bien que les bonnes volontés, de tout âge et tout rang social, devraient faire leur devoir: soit par l'exercice sérieux de ses fonctions, si on est revêtu d'une autorité; soit par l'enseignement, si les circonstances le permettent; soit enfin par le simple bon exemple qui rayonne toujours et porte ses fruits.

LA TEMPÉRANCE, VERTU LIBRE

La tempérance étant une vertu d'intelligence et de volonté, elle doit s'accepter librement; il n'est donc pas question de méthodes coercitives, comme de restrictions

proposées et acceptées. Il serait en effet illusoire et dangereux de vouloir supprimer l'alcool, ou même son commerce légitime et bien contrôlé. Avec leur loi Volstead, nos voisins en ont subi une dure expérience. D'abord proposée par des gens de bonne volonté, cette loi a, en définitive, favorisé le crime et l'immoralité; elle a servi les intérêts des trafiquants hors la loi et des politiciens soudoyés.

AUX ÉTATS-UNIS ET DANS L'ONTARIO

Tous savent, en effet, que les années qui s'écoulèrent de 1920 à 1930 furent l'âge d'or de la pègre aux États-Unis; et cette pègre jouissait évidemment d'une formidable complicité politique. Les spiritueux de toute qualité se vendaient n'importe où et à n'importe qui; un professionnel de New-York me confiait un jour, en souriant, qu'il avait son *bootlegger*, comme il avait aussi son laitier et son boucher.

La *prohibition totale* a un effet préjudiciable; les statistiques prouvent qu'elle favorise la folie et la criminalité. Des enquêtes élaborées poursuivies pendant plusieurs années démontrent que dans la période qui suit immédiatement sa mise en vigueur, la prohibition fait baisser notablement les courbes du crime et de la folie. Mais dès la troisième année du régime, ces mêmes courbes remontent et dépassent quelquefois de beaucoup leur point de départ. A Chicago, par exemple, on a eu à traiter, en 1917, 98 cas d'alcoolisme; en 1923, soit après trois ans de prohibition, on en signale 1,503 cas dans les hôpitaux de la ville (docteur J. W. Hall). Au Wisconsin, la même année, le docteur W. T. Lorenz notait que le taux d'augmentation annuelle était monté de 12 à 20% dans la population des asiles: ce médecin affirmait en plus que la moyenne d'âge des alcooliques, qui était de 39 à 45 ans, était tombée aux environs de 22 à 25 ans. La *Moderation League* fit des

constatations semblables à l'égard des arrestations pour ivresse.

M. Arthur Saint-Pierre étudiait le même problème au Canada; il fit, entre autres recherches, la comparaison des statistiques judiciaires de la ville de Montréal (tempérante) et celles de Toronto (prohibitionniste), pour les années 1921, 1922 et 1923; il démontra que pour Montréal les arrestations par 100,000 habitants étaient tombées de 1,029 à 542, tandis qu'à Toronto elles se maintenaient de 900 à 895. Voilà une expérience locale qui est assez concluante.

Les Belges ont été plus heureux avec leur loi Vandervelde de 1919, qui ne visait pas à supprimer l'alcool lui-même, mais à créer des obstacles à l'alcoolisation trop facile et trop invitante. On interdit d'abord la vente et la consommation en public: cabarets, hôtels, restaurants, trains, bateaux se virent annuler leurs permis; deuxièmement, le nombre des débiteurs fut diminué de 50%; troisièmement, l'application de la loi s'exécuta avec fermeté contre les débitants trop ambitieux; on leur infligea d'abord des amendes substantielles, puis bientôt la fermeture temporaire ou définitive de leurs boutiques. En moins de dix ans, on a pu constater les heureux résultats de cette *loi de tempérance*; la consommation par tête pour les spiritueux a baissé de 57%, pour les bières de 17%. Sans trop multiplier les chiffres rapportés par M. le professeur Auguste Ley, de Bruxelles, la délinquance, le vagabondage et la mendicité, la criminalité et la folie ont suivi les mêmes courbes. Ces restrictions eurent en outre d'excellents effets sur les mœurs populaires; par exemple, on a vu complètement disparaître l'habitude de la « tournée » au cabaret du coin, autrefois chère aux ouvriers sortant du travail. On a remarqué également une diminution importante de la folie alcoolique et de la délinquance féminines. Ces deux bienfaits économiques et moraux tiennent sans aucun doute à la suppression des

endroits de consommation publique. Voilà, de toute évidence, une législation intelligente et efficace. Un comité d'étude annexé au ministère de la Justice est en outre chargé de surveiller l'exécution de cette loi, et de communiquer toutes suggestions propres à la perfectionner; les Belges peuvent donc espérer davantage.

L'ÉTAT, VENDEUR D'ALCOOL

Nous sommes loin de l'Ontario et des États-Unis avec leur expérience de prohibition totale. Il semble bien que dans la pratique cette dernière ne soit pas désirable: son utilité ne dépasse guère cette période de transition entre la suppression brusque du commerce légalisé et la mise en branle des organisations clandestines avec leurs conséquences plus chargées. Notre loi des liqueurs, établie en 1921, est un moyen terme, et elle n'est pas sans mérite puisqu'elle a été souvent imitée ailleurs. Cependant, sa valeur dépend de notre zèle et de notre impartialité à l'appliquer. Dans nos pays démocratiques, il est bien difficile, malheureusement, de trop attendre de nos hommes politiques et de nos agents de police. *Virtus post nummos*, criaient déjà les Romains; il est évident que chez nous également le devoir passe souvent après certains intérêts particuliers.

Le clergé anglican du Nouveau-Brunswick vient de critiquer avec raison la vente des liqueurs par la Régie provinciale. On a en effet écrit que le « profit commercial tiré de l'ivrognerie constitue le mode le plus criminel d'assassinat avec vol qui ait été pratiqué ». Voilà bien l'anathème qu'on devrait plus souvent décerner aux fabricants, aux commerçants et aux débiteurs! Et le plus ridicule de tous est bien l'État qui se fait vendeur, puisque son profit tourne immédiatement en son; ce qu'il gagne à la vente, il le doit à l'avance pour les frais de justice et de

traitement qu'il récolte. Mais ce qui est plus odieux, c'est qu'il ne paye pas pour les deuils, les angoisses, les misères qu'il contribue à provoquer! Au moins demandons avec insistance qu'il fasse mieux son devoir: que les puissances d'argent ou le patronage ne le forcent pas à étendre et multiplier ses tristes opérations contre la vie des gens. Il faudrait être impitoyable à l'égard des fabricants, pour la plupart étrangers, et qui s'enrichissent à même la dépravation de notre peuple. Les débitants légalisés pourraient être plus étroitement surveillés; en cas d'infractions, ils ne devraient pas indéfiniment bénéficier d'amendes insignifiantes, qu'ils rattrapent dès le lendemain. Nous devrions également être impitoyables à l'égard des trafiquants clandestins et les mettre immédiatement en état de ne plus nuire.

Enfin, à l'égard des consommateurs, il ne faudrait pas user d'indulgence en cas de délits, sauf lorsque l'ivresse est reconnue comme involontaire. Il faudrait aussi apprendre à reconnaître légalement l'alcoolisme chronique, et traiter les récidivistes endurcis comme des malades à responsabilité diminuée. On couperait court à leur désœuvrement pour leur propre bien et dans le meilleur intérêt du trésor public. Ce ne serait pas attenter à la liberté des gens, il semble, que de ne pas laisser certains ivrognes en arriver à leur trentième, quarantième ou cinquantième comparution au cours d'une vie inutile et misérable pour eux-mêmes, funeste pour leur famille et ruineuse pour la société.

L'ACTION LÉGISLATIVE

En conclusion, on reconnaît facilement l'importance primordiale de l'action *législative* dans une campagne de tempérance. Nous ne sommes pas trop mal partagés, mais, avouons-le, il y a bien des perfectionnements à souhaiter et des dangers à éviter. Les administrateurs de ces lois

subissent bien souvent les assauts d'intérêts détestables qui ambitionnent toujours d'exploiter davantage la santé et la survivance de notre peuple. Pour contre-balancer ces pressions pernicieuses, il est nécessaire que tous les honnêtes gens, selon leur état, accordent à ces mêmes autorités civiles l'appui de leurs saines exigences; il ne faut donc pas se désintéresser des lois, et surtout de leur application.

ACTION MORALE ET RELIGIEUSE

Mais dans pareille œuvre de régénérescence, *l'action morale* est encore plus précieuse et plus élevée. On ne souhaite pas tant faire museler certaines catégories de nos gens, si malfaisants soient-ils, que de parvenir à réveiller leur cœur et leur esprit. Sans doute, la *pratique religieuse* proprement dite et les ligues paroissiales feront-elles le meilleur travail; le zèle du curé et le culte de la « Croix noire » en ont déjà ramené plusieurs et continueront de faire des merveilles. Pour les adultes portés à boire et qui veulent s'en corriger, le libre enrôlement dans ces ligues est un soutien et un guide précieux. Les jeunes gens soucieux de préserver leur santé et leur avenir y trouveront des profits identiques; même, avec un peu de ténacité au début, s'engageront-ils souvent dans une abstinence totale et définitive.

Mais les autorités religieuses ont aussi besoin de tous les concours pour atteindre, instruire et convaincre davantage les différents éléments de la société. A côté de l'aspect religieux et strictement moral de la tempérance, il y a aussi son intérêt hygiénique et social. Est-il nécessaire d'ajouter qu'en notre époque de matérialisme et d'émancipation, plusieurs peut-être entendront plus vite ces rappels à l'estimation de leur santé corporelle et de leur intégrité sociale ?

RÔLE DES PARENTS

Dans ce domaine, nous avons grand besoin, pour nos enfants, notre jeunesse, nos femmes et nos hommes mûrs, qui même souvent commencent à vieillir, d'un réveil et d'une *formation appropriée* aux dangers actuels. « N'éduque pas tes enfants comme tu fus éduqué, conseille un vieux proverbe arabe, car ils sont créés pour un siècle qui n'est pas le tien. »

Nous l'avons vu au cours de cette étude, l'enfant n'est pas tempérant par nature; il hérite plutôt d'inclinations contraires; instinctif et sensuel, il tend à satisfaire ses penchants immédiats; c'est déjà l'ébauche d'une mobilité capricieuse, aisément préjudiciable à son développement physique et à la formation de son caractère. *Dès le berceau*, il y a donc un travail à faire, et surtout bien des erreurs à éviter. On a souvent comparé les besoins du jeune enfant à ceux d'une plante délicate ou d'une fleur qui s'épanouit: une alimentation saine et régulière, du calme, de l'air pur et du soleil! Ajoutons à cette formule la propreté et l'affection sagement manifestée, et nous avons l'ensemble des conditions idéales pour assurer le bien-être du nourrisson; il se fait de lui-même et insensiblement à une vie d'hygiène, de calme, et de simplicité. Ne sont-ce pas là les prémices de la modération et de la sobriété? Et pourtant, combien de parents perpétuent des erreurs qui ne sont plus pardonnables aujourd'hui; ils doivent comprendre que le système nerveux du petit enfant supporte mal les bruits, les réveils imprévus, les caresses trop vives ou trop multipliées; ses organes digestifs se dérèglent facilement aux moindres écarts de régime, aux simples dégustations de substances nouvelles, et qui ne lui sont pas utiles. L'amour même des parents doit donc être modéré et ne pas dépasser les limites des besoins réels de leur enfant; ils lui créeront

autrement des malaises, des exigences artificielles, au détriment de son caractère et de sa santé. Il leur faut d'abord contenir et orienter son appétit et sa tendance à conserver la vie. Ainsi que le rappelle Ribot, ces deux manifestations vitales sont antérieures à l'intelligence, elles en restent indépendantes; cependant, elles peuvent agir sur la détermination du caractère.

Mais vient bientôt la *seconde enfance*. Entre deux et trois ans, devenu un petit garçon ou une petite fille, l'enfant comprend, se déplace, questionne, demande, et saisit toujours davantage les nombreuses sollicitations du monde extérieur. Il faut continuer la même méthode, recherchant en plus le concours de son intelligence, afin de lui faire accepter, librement et graduellement, les habitudes nécessaires à son bien-être et à son bonheur immédiats; les petites suggestions d'ordre moral, à cet âge, ne sont pas à délaïsser, car l'enfant normal peut les assimiler. Il n'est pas rare de voir des enfants bien éduqués, ayant déjà à l'âge préscolaire des tendances à se dominer eux-mêmes et des aptitudes au sacrifice volontaire. L'éducation première que l'enfant reçoit sur les genoux d'une bonne maman reste toujours la meilleure, et souvent la plus décisive. Qui apprend jeune à s'abstenir de plaisirs anodins saura évidemment mieux plus tard retenir ses propensions vers les choses mauvaises ou dangereuses.

DEVOIRS DES ÉDUCATEURS

Voici l'âge scolaire avec ses avantages et ses dangers; les maîtres partagent maintenant l'œuvre commencée par les parents. Il serait bien malheureux que, trop confinés dans leur désir d'instruire les enfants, ils limitent leur souci d'éducation à l'enseignement routinier du catéchisme et des codes de morale. Cette méthode est insuffisante, si l'on veut former des hommes et des femmes capables

d'affronter la vie sociale moderne, avec chances de lui résister; nous en avons la preuve dans le laisser-aller trop fréquent de la jeunesse à peine sortie des écoles.

Cet enseignement basique et traditionnel doit évidemment garder la place d'honneur qu'il occupe; mais, dans un but de formation sociale complète, ne serait-il pas également à propos d'éveiller de bonne heure dans l'esprit de l'écolier le souci de cultiver et de conserver sa vigueur physique, et la nécessité de former son caractère ?

Dans plusieurs de nos maisons d'éducation, on applique déjà cette méthode à l'endroit des athlètes ou des meilleurs joueurs qui défendront les couleurs de la maison. On voit ces enfants ou jeunes gens se soumettre à un régime sévère, abandonner cigarettes et aliments préférés, afin, selon l'expression consacrée, « de se tenir en forme »; au jeu, ils se contiendront dans les limites des règlements, et respecteront sans réplique les décisions des arbitres. Plusieurs acquièrent cette mentalité sportive, qu'ils pratiquent même en dehors des joutes. Cet intérêt dans les jeux peut facilement survivre à l'école et devient une garantie d'hygiène et de sobriété pour beaucoup de jeunes gens et de jeunes filles lancés dans le tourbillon de la vie libre. Si la méthode est applicable et utile aux plus robustes et aux mieux doués, combien davantage en profiteraient la masse des enfants plus faibles! Et, par ailleurs, si l'expérience démontre la générosité des enfants à sacrifier, pour des motifs secondaires, plusieurs caprices, gourmandises, envies et impulsions du moment, pourquoi ne pas demander davantage les mêmes choses au service de l'hygiène et de la vertu qui sont pourtant les deux premières conditions de leurs succès immédiats et futurs ?

Après l'école, c'est l'entrée dans le monde, les débuts, la liberté! Le *jeune homme* et la *jeune fille* découvrent à leur tour les étalages attrayants et les pièges camouflés que

nous avons rappelés plus haut. C'est l'âge bizarre où la vie intense porte aux imprudences et aux frivolités! Pendant ce temps, l'alcoolisme guette avec son cortège de vices et d'immoralités; il saisit au passage en trop grande partie notre jeunesse, insuffisamment prévenue. Leur propre santé, leur honneur, leur vertu étaient pourtant, à ceux-là aussi, des bijoux uniques et fugaces; mais personne ne leur en avait assez fait voir le prix inestimable.

Ce n'est pas à vingt ans qu'il faudrait commencer les invitations à la tempérance; il s'agit, en effet, d'un trait de caractère, et ce dernier commence à se dessiner dès la petite enfance. Chez les jeunes gens on peut encore recommander la pratique religieuse, surveiller les activités sociales, les amitiés, les associations douteuses, etc. On peut leur démasquer les méfaits de l'intempérance, leur exposer le visage hideux des tenanciers et marchands de vins et de plaisirs; on peut les prévenir contre les journaux et le cinéma; tout cela donnera des résultats et constitue autant de moyens d'en retenir plusieurs. Mais la jeunesse qui n'est pas préparée à la tempérance et à l'abnégation volontaire n'est pas plus disposée à obéir. Il vaut infiniment mieux que les parents et les éducateurs profitent d'un âge plus tendre et plus docile; la malléabilité du caractère permet alors d'imprimer plus profondément les principes utiles.

L'ÉDUCATION DES ADULTES

Le progrès scientifique et les besoins du siècle nous ont apporté l'*éducation des adultes*. On la pratique surtout dans un but d'hygiène mentale; adaptation à la vie sociale, hygiène du travail, préparation au mariage, relations matrimoniales, éducation des enfants, coopération des parents et des éducateurs, économie domestique, sont parmi les sujets le plus souvent exposés, et leur étude rend

d'immenses services. Il serait utile de faire servir davantage à la lutte antialcoolique cet enseignement populaire, car, dans ces différents domaines, l'intempérance est très souvent la cause première du déséquilibre.

L'homme qui connaît bien le rôle du citoyen, du mari, du père de famille dans notre civilisation chrétienne, saisira mieux les dangers et l'illogisme de l'intempérance; la femme, de son côté, deviendra plus méfiante à l'égard de coutumes en apparence inoffensives, mais capables d'accidents ou d'habitudes incompatibles avec son besoin de bonheur et de tranquillité domestiques. Ainsi instruits, les parents restent éloignés des buvettes et protègent leur foyer; possédant le vrai sens de leurs meilleurs intérêts, ils participent plus activement aux mouvements religieux et sociaux contre les dangers qui menacent la famille; ils peuvent eux-mêmes commencer de bonne heure la formation de leurs enfants. Ils savent et enseignent que l'alcoolisme d'abord léger fait les buveurs, et que les buveurs habituels sont toujours des dépravés. Ils les considèrent comme des dépravés, soit dans leur intelligence abruti qui demande un excitant, soit dans leur âme perverse qui exige des « obnubilations » fréquentes, soit enfin dans leur corps avarié qu'il leur faut sans cesse engourdir ou fouetter.

Ces mêmes parents savent aussi que les habitués de « parties » trop vapoureux, comme la clientèle des tavernes, des cabarets, des salles de danse, etc., appartiennent en général à l'une ou l'autre de ces tristes catégories. Avec leur sollicitude naturelle pour le succès et le bonheur de leurs enfants, ils mettront tout en œuvre pour les en préserver, comme ils le feraient à l'endroit de la pire des pestes. Une horreur aussi salutaire est vite communiquée aux enfants de ces parents éclairés, et toute la famille peut bientôt assurer sa protection.

V. — Conclusion

En conclusion, reconnaissons les coups mortels que nous portent l'alcoolisme en particulier et l'intempérance en général. « La gourmandise tue plus d'hommes que l'épée », écrivait un philosophe; Jules Simon, homme d'État français, qui n'avait pourtant rien de clérical, ajoutait qu'elle « nous porte aux excès et à la luxure, tandis que la modération nous apaise et nous dispose à la continence et à la modestie ». Si d'aussi bons esprits se montrent si sévères à l'endroit de la simple bonne chère, combien davantage devons-nous être en garde contre un poison de l'intelligence, de l'âme et du corps! Rappelons-nous en second lieu que la tempérance dérive de l'intelligence et de la volonté; il faut la cultiver à tout âge, mais surtout en instruire les enfants, dans la famille et à l'école, aussi les jeunes gens et les jeunes filles qui débudent dans la vie, et même les parents non prévenus.

Enfin, inclinons-nous devant cette nouvelle manifestation du courage et du dévouement de nos évêques et de leur clergé qui ont en main la conduite de cette campagne de tempérance. Leur initiative ne sert pas seulement les besoins de la morale et de la religion, mais aussi les plus purs intérêts de notre santé et de notre survivance. Ils connaissent mieux que tout autre la gravité du problème; ils sont, par ailleurs, dans une situation unique pour apporter les remèdes qui nous sauveront. Le moins que puisse faire toute personne intelligente, sans être nécessairement dévote ou même baptisée, est d'entendre leur appel, d'y répondre dans la mesure des circonstances. Comprendons bien la gravité de ce problème social: il y va de nos épargnes, de nos santés, de nos libertés. La lutte est engagée entre, d'une part, des autorités morales qui veulent nous conserver ces trésors et, d'autre part, des commerçants sans âme et bien souvent sans nationalité

qui s'enrichissent en précipitant notre ruine; notre inertie paralyserait l'action de nos défenseurs et favoriserait nos pires ennemis.

Nous vivons une époque trouble où les valeurs morales sont souvent écrasées sous les assauts d'une barbarie conquérante. On sait des peuples qui n'auraient probablement pas été réduits à l'esclavage si leurs élites ne s'étaient pas si longtemps endormies dans une oisiveté présomptueuse. Comme l'écrivait Montesquieu, une république, avec ses libertés élémentaires, ne peut survivre « que par la vertu de ses citoyens ». La tempérance étant la clef des principales vertus sociales, faisons chacun notre devoir, si humble soit-il, pour la promouvoir.

Le gros du travail retombe encore sur les épaules du bon curé de paroisse, qui exerce un contact immédiat sur les foules. Donnons-lui au moins notre appui et notre concours actif, selon les besoins et les directives qu'il aura à transmettre. Si, de par la province, tous ceux qui veulent continuer de vivre dans l'ordre et dans la paix contribuaient cette petite part, on obtiendrait vite des mesures moins favorables à un commerce déshonnête, et plus en harmonie avec nos aspirations légitimes.

[311]

Deacidified using the Bookkeeper process.
Neutralizing agent: Magnesium Oxide
Treatment Date: July 2005

Preservation Technologies
A WORLD LEADER IN PAPER PRESERVATION

111 Thomson Park Drive
Cranberry Township, PA 16066
(724) 779-2111

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

156-157. <i>La Forêt canadienne</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S.J.
158. <i>Le Caractère de l'adolescent</i>	R. P. Paul-Émile FARLEY, C. S.
159-160. <i>Les Allocations familiales</i>	R. P. Léon LEBEL, S. J.
161. <i>L'Association professionnelle</i>	Abbé Maxime FORTIN
162. <i>Fédération des Œuvres d'hygiène infantile</i>	XXX
163. <i>La Réforme du calendrier</i>	J.-H. RICHARDSON
164. <i>Les Petites Industries féminines à la campagne</i>	Georges BOUCHARD
165. <i>L'Union ouvrière</i>	Abbé L.-A. LAFORTUNE Gérard TREMBLAY
166. <i>Les Anciennes Corporations</i>	R. P. STANISLAS, P. S. V.
167. <i>Le Communisme international au Canada</i>	E. S. P.
168. <i>Parents et Maîtres, leur collaboration</i>	Abbé Arthur MAHEUX
169. <i>L'Enseignement agricole d'hiver</i>	Albert RIOUX
170. <i>Le Cinéma</i>	Oscar HAMEL
171. <i>La Crise protestante</i>	R. P. Adélarde DUGRÉ, S. J.
172-173. <i>La Formation technique</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
174. <i>La Gaspésie intérieure</i>	PÉNINSULAIRE
175. <i>Chefs ouvriers catholiques</i>	L.-G. HOGUE
176. <i>La Mission sociale de l'hygiène</i>	Dr J.-A. BAUDOIN
177. <i>Les Associations ouvrières au Canada</i>	E. S. P.
178. <i>Rotary et Maçonnerie</i>	E. S. P.
179. <i>L'Indissolubilité du mariage</i>	R. P. E. JOMBART, S. J.
180. <i>Le Tourisme source de richesse</i>	Eugène L'HEUREUX
181. <i>La Vaccination antituberculeuse</i>	Dr J.-C. BOURGOIN
182. <i>L'Utilisation des sous-produits de la pêche</i>	Joseph RISI
183-184. <i>La Paroisse au Canada français</i>	R. P. Adélarde DUGRÉ, S. J.
185. <i>L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique</i>	Abbé J.-Ad. SABOURIN R. P. SCHELPE, S. J.
186. <i>L'Industrie chimique et le Canada</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
187. <i>Le Travail des jeunes filles</i>	Mme W. RAYMOND
188. <i>Les Communautés religieuses et la Cité</i>	Juge C.-E. DORION
189. <i>Les Œuvres dans la Cité</i>	R. P. BONHOMME, O. M. I.
190. <i>Le Syndicalisme catholique canadien</i>	E. S. P.
191. <i>La Semaine sociale de Chicoutimi</i>	Wilfrid GUÉRIN
192. <i>L'Eglise et la question syndicale</i>	PP. ARENDT et MULLER, S. J.
193. <i>Nos Orphelins</i>	Sœur ALLAIRE, etc.
194-195. <i>Encyclique sur l'éducation de la jeunesse</i>	S. S. PIE XI
196. <i>L'Enseignement religieux</i>	S. G. Mgr ROSS
197. <i>La Semaine du dimanche</i>	XXX
198. <i>Pour nos enfants</i>	Sœur MARIE HADELIN, etc.
199. <i>La Préférence aux Syndicats catholiques</i>	XXX
200. <i>Pour le bon journal</i>	Abbé A. ROBERT et O. HÉROUX
201. <i>Le Sens catholique</i>	E. MERCIER et G. LADOUCEUR
202-203. <i>L'Apostolat laïque</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
204-205. <i>Instruction ou Education</i>	Esdras MINVILLE
206. <i>En Russie soviétique</i>	E. S. P.
207-208. <i>Manuel antibolchevique</i>	E. S. P.
209. <i>La Participation des laïques à l'apostolat</i>	Antonio PERRAULT
210-211. <i>L'Encyclique « Quadragesimo anno »</i>	S. S. PIE XI
212. <i>Le Mariage chrétien</i>	R. P. Adélarde DUGRÉ, S. J.
213. <i>L'Etat et la morale publique</i>	Léo PELLAND
214-215. <i>L'Etat et le mariage</i>	Juge C.-E. DORION
216. <i>L'Activité sociale des prêtres de Belgique</i>	R. P. Albert MULLER, S. J.
217-218. <i>Cahier anticommuniste</i>	E. S. P.
219. <i>Pour la Colonisation</i>	E. S. P.
220. <i>Le Rése communiste</i>	R. P. Thomas-M. LAMARCHE, O. P.
221. <i>Pour la Paix</i>	E. S. P.
222. <i>La Famille</i>	R. P. C. RUTCHÉ, C. S. SP.
223-224. <i>Le Plan quinquennal</i>	ENTENTE INTERNATIONALE
225. <i>La Profession agricole</i>	Abbé Georges-M. BILODEAU
226. <i>Les Opérations de Bourse et leur moralité</i>	R. P. BOURNIVAL, S. J.
227. <i>Le Retour de la mère au foyer</i>	Rde Sr GÉRIN-LAJOIE
228. <i>La Place des enfants n'est pas au cinéma</i>	E. S. P.
230. <i>L'Action catholique et l'Épargne populaire</i>	E. POIRIER et W. GUÉRIN
232-233. <i>Pour la Restauration sociale au Canada</i>	E. S. P.
234. <i>La Culture intellectuelle religieuse</i>	Abbé Anselme LONGPRÉ
235. <i>La Ligue Catholique Féminine</i>	UN AUMONIER
237. <i>L'Agriculture, base économique d'une nation</i>	Abbé Edouard BEAUDOIN
238. <i>L'Œuvre de la Colonisation</i>	Esdras MINVILLE

C 000 093 055



BND

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

239-240. <i>Le Programme de Restauration sociale.</i>	A. RIOUX, A. CHARPENTIER Dr P. HAMEL, A. GUÉRIN
241. <i>L'Encyclique « Quadragesimo anno ».</i>	Abbé Philippe PERRIER
242. <i>La Doctrine sociale de l'Eglise et la C. C. F.</i>	Mgr Georges GAUTHIER
243-244-245. <i>Le Mouillage du capital.</i>	Adrien GRATTON
247-248-249. <i>Essais d'organisation corporative.</i>	R. P. Albert MULLER, S. J.
250. <i>Eugénisme et stérilisation.</i>	E. JORDAN et Abbé VIOLLET
251-252. <i>Journées anticommunistes — I.</i>	E. S. P.
253. <i>Journées anticommunistes — II.</i>	E. S. P.
254-255. <i>La Menace communiste au Canada.</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
256. <i>L'Organisation corporative.</i>	Eugène DUTHOIT
257. <i>Le Chômage de la jeunesse.</i>	E. S. P.
258-259. <i>Déclaration — Thèses — Statuts.</i>	LIGUE DE LA CLASSOCRATIE
260. <i>Le Scoutisme.</i>	R. P. Oscar BÉLANGER, S. J.
261. <i>L'Apôtre laïque.</i>	R. P. Thomas PINTAL, C. SS. R.
262. <i>Le Komintern.</i>	ENTENTE INTERNATIONALE
263. <i>L'Encyclique « Immortale Dei ».</i>	S. S. LÉON XIII
264. <i>Allocations familiales.</i>	Claire HOFFNER
265. <i>Les Relations avec Moscou.</i>	E. S. P.
266. <i>La Crise libératrice.</i>	R. P. Albert MULLER, S. J.
267. <i>Le Syndicalisme catholique au Canada.</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
268. <i>L'Ordre corporatif.</i>	A. MULLER, S. J., et E. DUTHOIT
269-270. <i>Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.</i>	EN COLLABORATION
271. <i>Caisses populaires et rédemption sociale.</i>	Cardinal VILLENEUVE C. VALLANCOURT et E. POIRIER
272. <i>Comment établir l'organisation corporative au Canada.</i>	Eedras MINVILLE
273. <i>L'Orientalisme professionnelle.</i>	Abbé Irénée LUSSIER
274-275. <i>Pour le Christ-Roi et contre le communisme.</i>	E. S. P.
276. <i>Les Exercices spirituels.</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
277. <i>Petit Catéchisme anticommuniste.</i>	P. Richard ARÈS, S. J.
278. <i>La Vérité sur l'Espagne.</i>	Cardinal ISIDRO GOMA TOMAS
279. <i>L'Action catholique spécialisée.</i>	R. P. Adrien MALO, O. F. M.
280-281. { <i>L'Encyclique « Divini Redemptoris »</i> <i>L'Encyclique « Mit brennender Sorge »</i> }	S. S. PIE XI
282. <i>La Formation sociale dans nos collèges classiques.</i>	Abbé Damien ROBERT
283. <i>Le Vendredi saint de l'Eglise d'Espagne.</i>	Secrétariat des C. M.
284. <i>La Coopération économique.</i>	Abbé Lucien BRAUREGARD Jean-Baptiste CLOUTIER
285. <i>Le Syndicalisme national catholique.</i>	E. S. P.
286. <i>La Malfaisance du capitalisme actuel.</i>	Abbé Georges CÔTÉ
287. <i>L'Action catholique au Canada.</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
288. <i>Le Problème rural.</i>	Nos EVÊQUES
289-290. <i>Catéchisme de l'organisation corporative.</i>	P. Richard ARÈS, S. J.
291. <i>Lettre encyclique sur la liberté humaine.</i>	S. S. LÉON XIII
292. <i>Jeunesse et politique.</i>	Jean FILION
293. <i>Pour que vive notre français.</i>	P. Gabriel LA RUE, S. J.
294. <i>L'Action catholique et les religieuses.</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
295. <i>Petit Catéchisme d'éducation syndicale.</i>	P. Richard ARÈS, S. J.
296. <i>L'Industrie dans l'économie du Canada français.</i>	Olivier ASSELIN
297. <i>Pour un Ordre nouveau.</i>	Mgr DESRANLEAU Cardinal VILLENEUVE
298. <i>Mentalité communiste.</i>	Mgr John T. McNICHOLAS
299. <i>Lettre pastorale collective sur la tempérance.</i>	Nos EVÊQUES
300. <i>La Nationalisation des entreprises.</i>	Mgr Wilfrid LEBON
301-302. <i>Le Comité paroissial.</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
303. <i>Une enquête sur le communisme à Québec.</i>	Edouard LAURENT
304. <i>Un pays qui a ruralisé son enseignement primaire.</i>	François-Xavier BOUDREAULT
305. <i>L'Eglise et les grands problèmes de l'heure présente.</i>	S. Exc. Mgr CARTON DE WIART
306. <i>La Corporation professionnelle.</i>	Maximilien CARON
307. <i>La législation anticommuniste dans le monde.</i>	E. S. P.
308. <i>La Paix.</i>	S. S. PIE XII
309. <i>L'Espagne au sortir de la guerre.</i>	Joseph LEDIT, S. J.
310. <i>Lettre encyclique « Summi Pontificatus ».</i>	S. S. PIE XII
311. <i>Tempérance.</i>	Dr Jean-Charles

N. B. — Les numéros omis sont épuisés.

(Abonnement: \$1.50 par an)

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collab
la responsabilité de ses écrits.

IMPRIMERIE DU MESSAGER, MONTRÉAL

93055

